





Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Décembre 2022 Pour les particuliers en Région Wallonne Prix, 6% de tva comprise (9)

Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

Profitez d'un prix variable, qui reste fixe durant 3 mois quelle que soit l'évolution du marché de l'énergie

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix indexés de l'énergie - 1 an

Redevance fixe (€/an)



Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

Prix trimestriels

24,420

Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh) Prix annuels estimés

17,253

40,81

Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution						Transport
du réseau de distribution	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	(€cent/kWh)
ORES (Brabant Wallon)	26,21	3,501	108,46	1,554	673,10	1,100	0,141
ORES (Hainaut Gaz)	25,43	3,994	103,57	2,002	640,13	1,543	0,141
ORES (Luxembourg)	22,65	2,876	86,32	1,306	523,46	0,962	0,141
ORES (Mouscron)	22,82	3,125	87,41	1,590	530,83	1,235	0,141
ORES (Namur)	26,50	3,760	110,20	1,709	684,91	1,231	0,141
TECTEO - RESA	28,76	3,143	101,50	1,689	800,59	1,462	0,141







Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Décembre 2022 Pour les particuliers en Région Wallonne Prix, 6% de tva comprise (9)



Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,10577
Accise fédérale (8)	0,05724
Redevance raccordement (3)	0,00750

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Décembre 2022 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre trimestriel TTF103 (Heren) = 212,3097 €/MWh, d'application durant le 4ème trimestre 2022. Le paramètre TTF103 (Heren) est calculé et publié par ENGIE (voir engie.be).

Le paramètre TTF103 (Heren) annuel estimé s'élève à 144,6968 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG :

https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-te

Le coefficient multiplicateur du TTF103 (Heren) est dimensionné pour convertir le prix du TTF103 (Heren) en c€/kWh.

Le paramètre TTF103 (Heren) évolue en fonction du prix du gaz sur le marché de gros aux Pays-Bas « ESGM » (TTF).

La définition du TTF103 (Heren) est la suivante : TTF103 (Heren) est la moyenne arithmétique des prix forwards journaliers du gaz naturel pour le trimestre de fourniture concerné sur les « European Spot Gas Markets » (« ESGM ») (tels que publiés par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre « TTF Price Assessment ») pendant le mois précédant le trimestre de fourniture.

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation

La formule hors TVA d'application pour Décembre 2022 est la suivante

Prélèvement: 1,8066 + 0,1000 x TTF103 (Heren)

- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an en Wallonie. Prix 6% de tva comprise.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.
- Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

Frais de rappel et de mise en demeure (3) (7) Montants d'application en 2022

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)